



ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL AUTORISANT LA POSE D'ENSEIGNES Commune de Valence d'Agen

Arrêté N° : 25AURB2-1-5-007

Dossier N° : AP 082186 25 0011

Demande du : 02/12/2025

Demandé par : VISOTEC SERVICES représenté par Monsieur DE VEYRINNAS Philippe
LA PENTECOTE 44703 ORVAULT

Adresse du projet : 8 cours de Verdun 82400 VALENCE D'AGEN

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

- VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,
- VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 082186 25 0011,
- VU l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 12/12/2025.

ARRÊTE

- ARTICLE 1:** L'autorisation de remplacement d'enseignes sur l'immeuble du 8 cours de Verdun à VALENCE D'AGEN objet de la demande susvisée est accordée et assortie des prescriptions figurant à l'article suivant.

ARTICLE 2: L'implantation, le type d'enseignes, leurs caractéristiques et dimensions précisés dans la demande devront être respectés, ainsi que la nature et la teinte des matériaux.

Valence d'Agen, le 13/01/26

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,



Jean-Michel BAYLET

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

– **un recours gracieux**, adressé à M. le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives
2 rue du Général Vidalot – BP 75 – 82403 Valence d'Agen

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

– **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif territorialement compétent ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

